

Modalité de fonctionnement

Nous nous sommes efforcés de répondre aux questions posées en commission de formation en prenant en considération :

- 1) Actualité des déclarations et autres publications officielles
- 2) Travail du Groupe crise de l'IUFM

Nous associerons tout au long de cette réflexion les savoirs construits par l'expérience en situation d'exercice professionnel aux différents types de savoirs construits lors des stages mais aussi lors des temps de formation directement relatifs à ces derniers (Ateliers de projets, échanges d'expérience et autre analyse de pratique professionnelle...).

Question 1 : Quelle progression dans le parcours du champ « Savoirs construits par l'expérience en situation d'exercice professionnel » ? Quelle articulation de ce champ de savoirs avec les autres champs (disciplinaires, épistémologiques et didactiques) ?

Le principe général semble pour nous une pondération adaptée de ces différents champs de savoirs tout au long du parcours de formation de l'étudiant (Licence et Master). Plus précisément, le champ des savoirs construits par l'expérience devrait se voir alimenté par les autres champs en début de formation, notamment lorsque les étudiants ne connaissent pas ou peu le milieu professionnel (Licence). Inversement, les savoirs construits par expérience devraient être le point de départ dans l'investigation des autres champs en fin de formation (plus particulièrement en M2). On notera qu'au fil de cette inversion, le parcours de formation des étudiants s'en trouvera nécessairement de plus en plus individualisé.

Par voie de conséquence la place de ce champ de savoirs au cœur du parcours de formation des étudiants sera croissante et occupera une place prioritaire en M2. En écho avec « *la charte relative aux principes directeurs de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants* » il nous semble nécessaire que le champ des savoirs construits par l'expérience soit investi dès la Licence 2 dans le cadre de la découverte du monde professionnel.

Question 2 : Quelle place et quelle organisation pour les stages ? Stages de sensibilisation, d'observation, de pratique accompagnée, en responsabilité, en entreprise...

La mise en place des différents stages tout au long du parcours de formation doit soutenir le principe général posé en amont et répondre selon nous à un certain nombre de principes ordonnateurs :

Principe 1 : Pas de formation professionnelle sans stage

Dans le cadre d'une formation professionnelle, l'exercice effectif du métier est incontournable. Des stages doivent donc ponctuer le parcours de formation. Concrètement, il nous semble raisonnable de planifier au moins un stage en établissement scolaire lors des années Licence 3, Master 1 et Master 2. En complément ou en remplacement à ces stages, d'autres rencontres avec le terrain devraient être pensées. C'est le cas notamment pour les filières professionnelles lors de stages en entreprises. C'est aussi le cas pour les étudiants qui décideraient d'engager leur insertion professionnelle dans d'autres directions (ingénierie de l'intervention et de la formation).

Principe 2 : Pas de cloisonnement dans la nature des stages

Nous ne pensons pas que l'affectation traditionnelle de telle ou telle fonction au stage (observation, intervention, réflexion...) soit pertinente d'un point de vue de la formation. Chaque stage, quel que soit son positionnement, devrait en effet permettre aux étudiants de mettre en exercice selon leurs capacités ces différentes facettes du métier. Ainsi par exemple, le stage effectué en Licence 3 aurait une dominante d'observation d'un praticien expert sans pour autant exclure les possibilités d'intervention auprès de tel ou tel groupe restreint d'élèves. Il en va de même pour le stage réalisé en fin de formation lors duquel une activité d'observation devrait pouvoir être envisagée et menée au travers de dispositifs innovants tel que la co-intervention.

Plus largement chaque stage devrait être l'occasion pour les étudiants de rencontrer les différents partenaires de la communauté éducative.

Principe 2 : Faire vivre une alternance effective

Tel que le précise la déclaration conjointe CPU / CDIUFM la formation professionnelle doit être pensée sur le principe de l'alternance. En ce sens, les stages sont à considérer à la fois comme des moments d'exercice du métier mais aussi comme de réels moments de formation.

Considérés comme des moments d'exercice du métier, les stages doivent donc être articulés avec les séquences de formation placées en amont pour les préparer et en aval pour les exploiter. La mise en œuvre « d'ateliers de projets et d'échange d'expériences » proposée dans la déclaration commune CPU/CDIUFM semble aller dans ce sens.

Considérés comme des moments de formation, les stages doivent alimenter le champ des savoirs construits par l'expérience par la mise en œuvre de situations de conseil pédagogique. En ce sens, il semble incontournable d'articuler le travail de formation mené par d'un côté les enseignants responsables de la classe (les tuteurs) et de l'autre les formateurs universitaires en visite dans les établissements. Plus précisément, c'est la constitution de véritables triades [Etudiant, tuteur, formateur universitaire] qu'il est nécessaire de viser et de stabiliser durant chaque stage voire d'un stage à l'autre. Par voie de conséquence la formation tant des formateurs universitaires que des enseignants tuteurs apparaît dans cette perspective comme incontournable.

Principe 4 : Une lecture des stages par l'intermédiaire du cahier des charges

L'utilisation du cahier des charges pour préparer, apprécier et exploiter l'activité professionnelle des étudiants lors de stages nous semble nécessaire. Cette utilisation permet en effet d'éviter tel que le stipule la déclaration commune de la CPU/CDIUFM « *un repli de la formation des enseignants sur leurs seules disciplines* » ou plus grave encore sur des savoirs théoriques sans lien avec l'exercice du métier. Plus largement, c'est ici toute la nécessité d'une véritable réflexion sur le caractère générique du métier qu'il convient d'envisager et de diffuser en formation.

Principe 5 : Une évaluation qui prend en compte l'exercice effectif du métier

Il nous semble incontournable dans le cadre d'une formation professionnelle de penser et réaliser l'évaluation des étudiants exclusivement hors du contexte classe. Il paraît au contraire nécessaire d'apprécier pour partie leurs compétences professionnelles lors des stages. Le cahier des charges semble ici pouvoir garantir une harmonisation rapide et cohérente des pratiques d'évaluation.

Question 3 : Quelle articulation avec les départements disciplinaires ?

Il est pour l'heure difficile de répondre à cette question sans avoir à disposition les modalités d'organisation et de gestion des masters. Cette articulation ne nous semble possible que dans un second temps après une mise au point quant au squelette des masters envisagés. L'articulation dépend en effet par exemple de la nature des éléments de formation laissés à la responsabilité de disciplines ou au contraire placés dans le tronc commun.

Question 4 : Quelle structure de travail pour la mise en place des masters sur l'académie de Toulouse ?

Tel que précisé dans la déclaration commune CPU/CDIUFM il apparait nécessaire de travailler en collaboration avec les différentes universités constitutives du PRES afin que les formations proposées soient cohérentes, riches et le moins concurrentielles possible.